



A ton le droit de réclamé une facture après une vente .

Par **nacerguss**, le 17/01/2011 à 22:22

Bonjour, suis a une vente l'acheteur me réclame une facture d'un changement de chaudière , et que la chaudière d origine ne fonctionné plus .avant la vente celle ci fonctionné très bien . la vente c'est faite au mois de novembre 2010.
Merci.

Par **corima**, le 17/01/2011 à 22:43

Bonsoir, une chaudiere n'a pas la meme valeur qu'une baguette de pain, oui il faut fournir une facture lors du changement de la chaudiere, ne serait-ce que pour la garantie, pour la deduction d'impot...

Par **nacerguss**, le 17/01/2011 à 23:07

Bonsoir ,après avoir signé au notaire , l'acheteur a t'il le droit de réclamé un remboursement d'une facture d'une chaudière qui vient de changé , et que l' ancienne fonctionné très bien.
Merci ..

Par **corima**, le 17/01/2011 à 23:30

Vous voulez dire que vous avez vendu une maison dont la chaudière venait d'être changée et que le nouveau propriétaire voudrait que vous lui donniez la facture pour prouver que vous veniez effectivement bien de la changer

Et vous ne l'avez plus cette facture, ni la garantie ?

Et ils l'ont changé combien de temps après avoir acheté la maison ?

Par **nacerguss**, le **18/01/2011** à **18:11**

Bonjour , j'ai vendue ma maison il y a 1 mois avec une chaudière qui fonctionné , maintenant l'acheteur me réclame un remboursement d'une chaudière qui vient de remplacé sous prétexte que l'ancienne chaudière ne fonctionne plus .est il normal ou pas ? encore Merci .

Par **corima**, le **18/01/2011** à **18:19**

Est-ce que la chaudière était très ancienne, avez vous encore le contrat d'entretien de la chaudière et quand a-t-elle été contrôlée la dernière fois ?

Par **nacerguss**, le **18/01/2011** à **18:27**

la chaudière a 8 ans l'entretien est effectué par un ami plombier donc pas de carnet d'entretien